



Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

Date d'envoi de la convocation : 6 Juin 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 21
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
21/8/2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Néant

Absents-excusés :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/23

ORGANISATION DES SERVICES : AJUSTEMENT DES MISES A DISPOSITION

M. REBOURGEON, rapporteur, rappelle que, comme il le fait régulièrement, le Bureau est appelé à approuver les ajustements dans les mises à disposition d'agents entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération pour lui permettre d'exercer ses compétences.

Le rapporteur expose les dossiers concernés :

✓ Plusieurs agents faisant valoir leurs droits à la retraite, le rapporteur propose de mettre un terme à leur mise à disposition, chaque collectivité pouvant désormais recruter un agent pour le taux d'emploi correspondant à ses besoins.

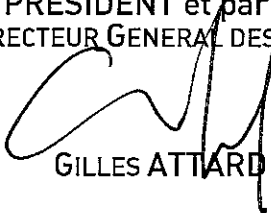
✓ La mise à disposition d'un agent en arrêt maladie doit être suspendue, chaque collectivité procédant au remplacement de cet agent dans les conditions qui lui convient.


**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve les ajustements dans les mises à disposition proposés et rappelés en annexe jointe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer les avenants aux conventions s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES


GILLES ATTARD


BEAUNE CÔTE ET SUD
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE
CHARENTY
NOLAY
* * *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 6 février 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De la Ville de BEAUNE vers C.A.						
compétence justifiant la MAD						
ID Cirque						
DUPONT Philippe	tit TC 100% (1807 h)	18% jusqu'au 31/12/2013 8,96% à compter du 1er janvier 2014	289 puis 144	8,96% à compter du 1er janvier 2014	144	Ecole du cirque
compétence justifiant la MAD						
ID Sportives(ex EMIAS- RAIDS)						
BAUDEMONT Sylvie	tit TC 100% (1807 h)	30% jusqu'au 31/12/2013 49% à compter du 1er janvier 2014	482 puis 787	49% à compter du 1er janvier 2014	787	coordinatrice du dispositif ID Sport
FERREIRA Catherine	tit TNC 80% (1288 h)	11,20%	144	11,20%	144	ID Sport
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
LEDOUX Jean Paul	tit TC 100% (1807 h)	31% jusqu'au 31/12/2013 25% à compter du 1er janvier 2014	498 puis 402	25% à compter du 1er janvier 2014	402	gestion des locaux, stockage et entretien du matériel pédagogique, aide à l'encadrement d'activités
De la CA vers la Ville de BEAUNE						
compétence justifiant la MAD						
services municipaux						
DEGRAVE Christine	tit TC 100% (1807 h)	38,00%	611	38,00%	611	Centre social Bretonnière (VDB)
OLIVEIRA Martine	tit TC 100% (1807 h)	42% jusqu'au 31/12/2013 39% à compter du 1er janvier 2014	675 puis 627	39% à compter du 1er janvier 2014	627	Restauration scolaire et garderie Blanches Fleurs (CA) et entretien Centre social Blanches Fleurs (VDB)
compétence justifiant la MAD						
Communication						
COURNAULT Xavier	Non tit TC 100%	30,00%	482	30,00%	482	Journaliste chargé de mission pour la communication externe CA
compétence justifiant la MAD						
Direction générale des services						
ATTARD Gilles	tit TC 100%	50,00%		50,00%		
De la Ville de CHAGNY vers C.A.						
compétence justifiant la MAD						
Assainissement – Gestion des rivières :						
RIVIERE Philippe	tit TC 100% (1807 h)	20,00%	321	Fin de la MAD au 31 décembre 2014		directeur des services techniques
De la CA vers la Ville de CHAGNY						
compétence justifiant la MAD						
Assainissement – Gestion des rivières :						
ALIX Patrick	tit TC 100% (1807 h)	5,00%	80	5,00%	80	assainissement-gestion des rivières
GUINAMAND Frédéric	tit TC 100% (1807 h)	5,00%	80	5,00%	80	assainissement-gestion des rivières
De la Commune de CHAUDENAY vers C.A.						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
BOUCHET Christiane	tit TNC 42,85% (888 h)	40% du 1er janvier 2014 jusqu'au 4 juillet 2014	275/an soit 127,5H de janv à juil 2014	Fin de la MAD au 1er juillet 2014		garderie
De la CA vers la commune de CHAUDENAY						
compétence justifiant la MAD						
Ecole						
GRESSARD Delphine	tit TNC 85,71 % (1377h)	41,83% à compter du 1er janvier 2014	576	MAD suspendue pendant arrêt maladie à compter du 19 mai jusqu'au 20 juin 2014 ou au-delà si l'arrêt est prolongé		animatrice centre de loisir, aide restauration scolaire
De la Commune de CHOREY-LES-BEAUNE vers C.A.						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
LEBREUX Sylvia	tit TNC 40% (643 h)	7,14%	46	7,14%	46	agent de service

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 6 février 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De la commune de CORCELLES LES ARTS vers la CA :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
BUJDARZ Claire	non-tit (CDI) TNC 44,66% (718 h)	35,19%	253	35,19%	253	surveillante de restauration périscolaire-garderie
CIROT Bernadette	non-tit (CDI) TNC 34,29% (551 h)	41,67%	230	Fin de la MAD au 1er juin 2014		agent de service
De la commune de LADOIX SERRIGNY vers la C.A. :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
BOURGEOIS Nadine	tit TNC 80% (1286 h)	0,25H par jour scolaire soit une estimation de 36H par année scolaire à compter du 1e janvier 2012		0,25H par jour scolaire soit une estimation de 36H par année scolaire à compter du 1e janvier 2012		surveillance temps périphérique école/bus/garderie de Chorey de 17H à 17H15
De Commune de MELOISEY vers C.A. :						
compétence justifiant la MAD						
Assainissement – Gestion des rivières :						
BOULLEY René	tit TC 100% (1607 h)	10% jusqu'au 31/12/2015	160	25% jusqu'au 31/12/2015	402	assainissement-gestion des rivières
De Commune de MERCEUIL vers C.A. :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
LEBOEUF Evelyne	tit TNC 61% (980 h)	44,08%	432	44,08%	432	aide à la restauration périscolaire et à la garderie
De Commune de NOLAY vers C.A. :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
COCHARD Mariane	tit TNC 82,85 % (1331 h)	21,70%	289	21,70%	289	restauration périscolaire
COURTOIS Laurence	tit TNC 45 % (723h)	33,00%	239	33,00%	239	surveillante garderie
FILLION-MARTIN Annie	tit TC 100% (1607 h)	7,52%	121	7,52%	121	restauration périscolaire
GILLES Catherine	tit TC 100% (1607 h)	23,26%	374	23,26%	374	restauration périscolaire/garderie
De la CA vers le Pays Beaunois :						
compétence justifiant la MAD						
Communication						
COURNAULT Xavier	Non tit TC 100%	20,00%	321	20,00%	321	Journaliste chargé de mission pour la communication externe CA
Du PAYS BEAUNOIS vers la CA :						
compétence justifiant la MAD						
Plateforme Ingénierie						
DAVID Delphine	non-tit TC 100% (1607 h)	15% à compter du 1er janvier 2011 Délibération du Conseil de Communauté du 13 janvier 2011	273	15,00%	273	ingénierie du montage de projets inscrits dans le contrat Unique Pays- Agglomération et le contrat Ambition Côte d'Or
FABIER Sandrine	non-tit TC 100% (1607 h)	15% à compter du 1er juillet 2009 Délibération du Bureau Communautaire du 2 juillet 2009	273	15,00%	273	ingénierie du montage de projets inscrits dans le contrat Unique Pays- Agglomération et le contrat Ambition Côte d'Or
De Commune de POMMARD vers C.A. :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
FERNANDES Catherine	non-tit CDI TNC 74,28% (1194 h)	17,84%	213	17,84%	213	restauration périscolaire/garderie
De CA vers Commune de RUFFEY-LES-BEAUNE :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
BELAIDI Anne-Marie	tit TC 100% (1607h)	39,95%	642	39,95%	642	Ménage locaux communaux et bibliothèque
De la C.A vers la Commune de SAINTE MARIE LA BLANCHE :						
compétence justifiant la MAD						
BEUTEAU Patricia	tit TNC 85,71% (1377 h)	MAD de 23,82% soit 328H suspendue pendant la durée du congé longue maladie (CLM) de l'agent soit du 17 avril 2011 au 16 avril 2012		MAD de 23,82% soit 328H suspendue pendant la durée du congé longue maladie (CLM) et TPT de l'agent soit jusqu'au 31 août 2014		animation restauration scolaire et centre aéré

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 6 février 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Temps d'emploi proposé au bureau communautaire du 12 juin 2014 à compter de cette date (ou autre date mentionnée) exprimé en % ou en volume d'heures estimé	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	FONCTIONS justifiant la MAD
De la CA vers SANTENAY :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
LEBKOWSKI Yoann	non tit TNC 80 % (1286 h)	138 H de MAD du 1e sept au 31 déc 2013 puis 355H/an (27,60%) à compter du 1e janvier 2014		138 H de MAD du 1e sept au 31 déc 2013 puis 355H/an (27,60%) à compter du 1e janvier 2014		animation et direction périscolaire
De Commune de SAVIGNY LES BEAUNE vers C.A :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
COSTA Marie	tit TC 100% (1607 h)	17,92%	288	17,92%	288	garderie midi
De la CA vers le SIVOS CHALLANGES-COMBERTAULT-LEVERNOIS :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
ROUGEOT Frédérique	tit TNC 51,42 % (826 h)	38,89%	321	38,89%	321	surveillante garderie et ménage restauration périscolaire
De la Commune de VIGNOLES vers la CA :						
compétence justifiant la MAD						
Petite Enfance (RAM)						
COURTOIS Dominique	tit TNC 26,5H/hebdo75 ,71%	15,09%	183	15,09%	183	ménage locaux RAM
De CA vers VIGNOLES :						
compétence justifiant la MAD						
Enfance						
SERRIGNY Véronique	tit TNC 87,43% (1405 h)	35,00%	492	35,00%	492	aide ATSEM
De CC GEVREY-CHAMBERTIN vers CA BEAUNE :						
compétence justifiant la MAD						
portage projet ZPS arrière côte de DIJON et BEAUNE						
Laurent SERVIERE	non tit CDI TC 100% (1607 h)	175H (25 jours/an)		175H (25 jours/an)		coordination technique et scientifique des diagnostics écologiques
Pierre JUILLARD	non tit TC 100% (1607 h)	224H (32 jours/an)		224H (32 jours/an)		diagnostic écologique de la structure des habitats d'oiseaux
De la CA vers le Syndicat Mixte du SCOT :						
compétence justifiant la MAD						
Mise en œuvre du SCOT cf délibération BU/10/54 du 10 juin 2010						
CUREZ François	tit TC 100% (1607 h)	22% (soit 354H/an) à compter du 1e janvier 2010				
GILBAUD Quentin	tit TC 100% (1607 h)	30% (482H/an) du 1e janvier 2010 au 30 juin 2014				
BERARD Florence	tit TC 100% (1607 h)	30% (482H/an) à compter du 1e juillet 2014 en remplacement de Quentin GILBAUD				
CORNU Stéphanie	tit TC 100% (1607 h)	12% (193H/an) à compter du 1e janvier 2010				

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_23
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.2 - Autres délibérations
Objet de l'acte	Organisation des services : Ajustement des MAD
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140612-BU_14_23-DE
Date de transmission de l'acte	01/08/2014
Date de réception de l'accuse de réception	01/08/2014